



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jumelages

Question écrite n° 57510

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qu'à l'heure actuelle, tous les efforts doivent être faits pour rapprocher les peuples, spécialement dans le cadre de l'Europe à l'occasion de la ratification probable du traité de Maastricht. Parmi d'autres moyens le jumelage entre les villes est un moyen très efficace de rapprochement. Il lui demande s'il est possible, à l'heure actuelle, de chiffrer le nombre de jumelages en cours.

Texte de la réponse

Reponse. - Le rapprochement entre les peuples, en l'occurrence de l'Europe des Douze pour répondre à la question de l'honorable parlementaire, est un souci constant du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qui considère que la coopération décentralisée sous tous ses angles, principale forme de l'action extérieure des collectivités locales, en constitue un instrument privilégié. Le délégué pour l'action extérieure des collectivités locales a entrepris en 1991 la réalisation d'un inventaire informatisé des actions extérieures des collectivités locales, en collaboration avec les préfetures et les postes diplomatiques et consulaires. Les résultats de cet inventaire, régulièrement tenus à jour et actualisés, publiés en annexe du rapport d'activité pour 1991 du délégué, sans prétendre être infaillibles ou exhaustifs, regroupent plus de 2 000 opérations de coopération entre collectivités territoriales françaises et étrangères. Pour sa part le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) a évalué à 2 700 en juin 1990 le nombre des jumelages intercommunaux enregistrés entre la France et les autres pays de l'Europe communautaire. Mais elles sont en réalité, surtout du fait des jumelages qui deviennent de plus en plus des jumelages-coopération, plusieurs milliers. De telles opérations ne se limitent plus ainsi aux jumelages formels de caractère traditionnel. Elles concernent toutes les collectivités territoriales, en particulier les régions et les départements, ne se cantonnent plus au seul cadre européen, et ont dépassé depuis longtemps le stade des contacts socioculturels ou des échanges de personnes.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57510

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2075